



COMMUNE DE CHANTERELLE

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2022

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2020 a été voté le 13 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux :

- Produits, services, domaine et ventes diverses : 47 515 €
- Impôts et taxes : 53 188 €
- Dotations : 93 415 €
- Loyers divers : 8 005 €

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 202 213 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et indemnités et les charges y afférentes (assurances, charges sociales), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, les achats de fournitures diverses (techniques et administratives), les prestations de services extérieurs, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts

Les charges du personnel représentent 34 697 €

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 171 633 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : 51 994 € prévision 2022

Les dotations versées par l'Etat : 93 415 € prévision 2022 (86 690 € en 2021)

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- 2022 (prévision) : 55 520 € ; 2021 : 61 612 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	100 125,00	Excédent brut reporté	93 592,60
Dépenses de personnel	34 697,00	Recettes des services	47 515,00
Autres dépenses de gestion courante	23 705,00	Impôts et taxes	53 188,00
Dépenses financières	585,00	Dotations et participations	93 415,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	8 095,00
Autres dépenses	13 106,00	Recettes exceptionnelles	0,00
Dépenses imprévues	38,60	Recettes financières	0,00
Total dépenses réelles	172 256,60	Dégrèvement	0,00
Amortissements	8 269,00	Total recettes réelles	295 805,60
Virement à la section d'investissement	115 280,00	Produits	
Total général	295 805,60	Total général	281 117,15

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :
concernant les ménages

. Taxe foncière sur le bâti : 36,28 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 40,68 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 51 994 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 93 415 €

III. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	12 615,46	Virement de la section de fonctionnement	115 280,00
Remboursement d'emprunts	14 000,00	FCTVA	14 600,00
Patrimoine immobilier	26 000,00	Excédent capitalisé	12 615,46
Sections	20 000,00	FCS - Voirie	12 000,00
Travaux voirie	98 970,00	DETR – Maison Brassier	10 000,00
Achat matériel	1 000,00	Amortissements	8 269,00
Bâtiments communaux	50 000,00		
AEP	20 000,00		
Dépenses imprévues	179,00		
Annuités emprunt	14 000,00		
Total général	242 764,46	Total général	242 764,46

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Réhabilitation d'un bâtiment communal et de son four à pain
- Travaux de voirie

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 10 000,00 €
- du Département : 12 000,00 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2021 : 0,00 €
nouveaux crédits : 295 805,60 €
TOTAL : 295 805,60 €

- Recettes : crédits reportés 2021 : 93 592,60 €
nouveaux crédits : 202 213,00 €
TOTAL : 295 805,60 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2021 : 12 615,46 €
nouveaux crédits : 230 149,00 €
TOTAL : 242 764,46 €

- Recettes : crédits reportés 2021 : 0,00 €
nouveaux crédits : 242 764,46 €
TOTAL : 242 764,46 €

c) Etat de la dette

DATE FIN	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT	AMORT	INTERETS
09/07/2024	70 000,00	19 250,00	7 000,00	291,43
01/12/2029	70 000,00	56 000,00	7 000,00	293,56